



5 JUN 2023

Communes

COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES CONSULTATION PUBLIQUE

Mise à jour partielle du plan directeur communal 2035 : stratégie d'évolution de la zone 5

Contexte

Le plan directeur communal (PDCom) a été adopté par le Conseil municipal de Chêne-Bougeries le 18 novembre 2021, et approuvé par le Conseil d'État le 2 mars 2022. Une mise à jour est rendue nécessaire par les nouvelles dispositions légales entrées en vigueur en janvier 2021(modification de l'art. 59 al. 4, LCI), imposant pratiquement aux communes de définir des « périmètres de densification accrue », soit les secteurs à l'intérieur desquels des dérogations à l'indice peuvent être octroyées. Les communes avaient un délai légal au 31.12.2022 (prolongé par circulaire au 30.06.2023) pour disposer d'un plan directeur en force comprenant ces nouvelles dispositions, dans la mesure où elles souhaiteraient voir certains de leurs préavis pris en considération dans le processus d'autorisations de construire.

Consultation publique

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L 1 30), la commune de Chêne-Bougeries, en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage une consultation publique de 30 jours, **du 6 juin au 6 juillet 2023** relative à cette mise à jour partielle du plan directeur communal 2035.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

en Mairie, 136, route de Chêne (horaires : lundi : 8h30-12h00 et 14h00-16h00 ; mardi 10h00-17h00 ; mercredi et jeudi de 10h00-12h00 et 14h00-16h30 ; vendredi 10h00-12h00).

au Département du Territoire (DT), réception de l'Office de l'Urbanisme, 5 rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Une séance d'information publique est organisée le **mardi 13 juin 2023 à 20h**, à la Salle Communale J.-J. Gautier, rte du Vallon 1, 1224 Chêne-Bougeries.

Les observations relatives à la mise à jour partielle du plan directeur communal doivent être adressées par courrier postal exclusivement, postée au plus tard le 6 juillet 2023, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse de la Mairie de Chêne-Bougeries, rte de Chêne 136, 1224 Chêne-Bougeries ou au DT - Office de l'Urbanisme, 5 rue David-Dufour, case postale, 1211 Genève 8